

## **CONSEIL MUNICIPAL**

# **Compte rendu de la séance** **Du 11 juin 2019**

**PRESENTS** : MM. DUBOIS Jean-Pierre, ROMERO Colette, FERBER Jacques, PROUILLAC Claude, LAVAL Jean-Paul, LAVAL Laurence, BRU Benoit, Cédric CHEYROU, DUPPERRET Jean-Luc, RICHER Catherine, BOSREDON Fabienne  
**ABSENTS** : MM Guy PESTOURIE, CROUZEL Valérie

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M Jean Paul LAVAL

Le compte rendu de la séance du 12 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

### **• Tirage au sort des jurés d'assises**

L'assemblée procède au tirage au sort de 12 noms sur les listes électorales de Calviac, Carlux, Cazoulès, Orliaguet, Peyrillac et Millac, Prats de Carlux, Sainte Mondane, Saint Julien de Lampon, Salignac, Simeyrois, Saint Crépin et Carluçet, et Veyrignac. Ceci afin de constituer la liste départementale des jurés d'assises.

### **• Convention**

Autorisation est donnée au Maire de signer avec la Région Aquitaine la nouvelle convention définissant les règles d'accès, de tarification et de fonctionnement des transports scolaires.

La région a mis en place un barème de tarification selon le quotient familial. La commune continuera à assumer 50 % du tarif régional, la part restant à la charge des familles se situera entre 15 € et 75 € selon la situation du foyer.

Le coût de la navette RPI est quant à lui intégralement pris en charge par la commune.

### **• Projet de réorganisation du service de la cantine**

Monsieur le Maire présente ce projet proposé par la Directrice d'école en vue d'améliorer le fonctionnement de la cantine en le scindant en 3 services au lieu de 2 actuellement. L'objectif serait de renforcer l'accompagnement des enfants de maternelle, de diminuer le bruit lors de la prise des repas et d'avancer l'heure de la sieste des TPS.

L'assemblée s'accorde à reconnaître l'intérêt du projet pour les plus petits mais émet un avis réservé sur cette réorganisation notamment compte tenu du décalage des repas du cycle 3 à un horaire jugé trop tardif. L'avis des parents d'élèves sera sollicité lors du dernier conseil d'école.

## • Mise en place du RIFSEEP

Le Conseil Municipal valide l'instauration du RIFSEEP, Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel qui va se substituer au régime de primes existant.

## • Virements de crédits

Les virements de crédits suivants sont approuvés :

Désignation des articles	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Art 022 Dépenses imprévues	- 550 €	
Art 6554 – subvention de fonctionnement aux associations Collège Saint Joseph		+ 50 €
Art 6554 - subvention de fonctionnement aux associations Association de Jazz Simp Copans		+ 500 €
Art 040 –2112 – terrains de voirie	- 140 €	
Art 042 – 675 – valeur comptable des immobilisations cédées	- 140 €	
678 – autres charges exceptionnelles		+ 140 €
024 – produits de cessions d'immobilisations		+ 140 €

## • Rapport du service assainissement collectif

Ce rapport, portant sur le prix et la qualité de service pour 2018 est présenté à l'assemblée.

## • Convention de financement / document d'urbanisme

Autorisation est donnée au Maire de signer cette convention qui permet le remboursement, à la Communauté de Communes, de 50 % des frais relatifs au PLU de Salignac, engagés avant le transfert de la compétence urbanisme à l'intercommunalité. Les 50 % des montants restant sont pris en charge par la Communauté de Communes.

## • Questions diverses

- Projet commerces et logement : Monsieur le Maire présente les esquisses de l'architecte pour la restructuration de la maison avenue de Sarlat ainsi que pour son extension par la création d'unités sur l'arrière destinées à accueillir de nouvelles activités. Un avant-projet sera présenté lors d'une prochaine séance
- CASE : Monsieur le Maire donne lecture de la lettre adressée à la Présidente de l'association pour lui faire part des irrégularités constatées dans le fonctionnement lors de la dernière assemblée générale
- Projet / RD 60 : le Département envisage des acquisitions de terrain afin de réaliser des travaux pour ouvrir la visibilité dans le virage le plus dangereux de la RD 60 après le bourg.